

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-14-3

### **14<sup>ème</sup> Commission**

Commission Agglomération de Mulhouse

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DE LA LANGUE REGIONALE ATELIERS THEATRE EN LANGUE REGIONALE EN COLLEGE**

Résumé : Il est proposé d'attribuer des aides aux projets « théâtre » proposés en langue régionale par deux collèges bilingues de l'académie pour un montant total de 6 250 € pour l'année scolaire 2020/2021.

La politique volontariste pour le développement de la langue régionale de la Collectivité européenne d'Alsace inclut des aides à la mise en œuvre d'une animation théâtrale ou musicale proposée en allemand ou en dialecte alsacien dans les collèges bilingues publics et privés du territoire.

Dans les établissements qui ont choisi de proposer cette activité aux élèves bilingues, le projet théâtre fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande ou en dialecte alsacien, en vue de la préparation d'un court spectacle (45 à 50 minutes) avec le concours des professeurs d'allemand (voire d'autres disciplines non linguistiques enseignées pour partie en allemand).

Cette activité, intégrée dans le temps scolaire, se déroule dans la langue cible au long de 11 séances de préparation de 2h00 et à l'occasion d'une représentation finale devant les familles, les enseignants et les élèves d'autres classes.

L'aide forfaitaire est de 1 250 € pour un groupe encadré par un animateur.

Les objectifs de ce projet en langue régionale sont multiples :

- Favoriser l'expression en langue allemande et en dialecte alsacien ;
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire étendu ;

- Faciliter l'utilisation de phrases complètes ;
- Valoriser le travail des élèves ;
- Inciter à des relations intergénérationnelles grâce à la dimension linguistique ;
- Associer les enseignants au projet ;
- Faire survivre et réactiver un patrimoine culturel à la fois régional et européen ;
- Faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance et développer la créativité.

Pour l'année scolaire 2020 - 2021, deux établissements sollicitent la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant total de 6 250 € :

- Collège public Gambetta de Riedisheim (1 groupe) : 1 250 €
- Collège privé Jeanne d'Arc de Mulhouse (4 groupes) : 5 000 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 6 250 € telles que détaillées ci-dessous, conformément et aux conditions du règlement budgétaire et financier :
  - Collège public GAMBETTA de Riedisheim : 1 250 €
  - Collège privé Jeanne d'ARC de Mulhouse : 5 000 €

Ces subventions seront imputées sur le programme Subventions bilinguisme P046O002 (chapitre 65 – nature 657382 – sous fonction 288 pour la subvention au collège public Gambetta et chapitre 65 – nature 65748 – sous fonction 288 pour la subvention au collège privé Jeanne d'Arc) du budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace et feront l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY